



L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	01

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 : approbation du Conseil Municipal par 12 voix pour.

Monsieur le Maire demande de supprimer de l'ordre du jour la délibération suivante : Instauration des modalités de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation.

1- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28h) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la mutation d'un agent de la commune actuellement sur un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 et considérant la réorganisation du service administratif, le recrutement d'un agent sur un emploi à temps non complet de 28 heures hebdomadaires s'avère suffisant pour remplacer l'agent muté.

Monsieur le Maire propose :

- de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, soit 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- de charger Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste qui assurera les fonctions principale d'agent d'accueil.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C ;

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier des titres ou diplômes nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon.

Le poste d'adjoint administratif à temps complet rendu vacant sera supprimer ultérieurement après avis du CST.

Suite à cette décision, le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 est remis à jour comme ci-dessous.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Date délibération	Poste	Tps de travail hebdo.	Missions du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE			
20-12-2021	Rédacteur	35 h	Secrétaire générale
15-12-2022	Adjoint administratif	35 h	Vacant
15-12-2022	Adjoint administratif	28 h	Assistante administrative polyvalente (urbanisme, comptabilité, affaires scolaires, ...)
17-10-2024	Adjoint administratif	28 h	Assistante administrative polyvalente (accueil du public, population, état civil/élections, vie associative...)
25-08-2022	Adjoint administratif	35 h	Vacant
FILIERE TECHNIQUE			
23-12-2018	Agent de maitrise	35 h	Vacant
31-08-2021	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h	Responsable des services techniques
18-03-2021	Adjoint technique	35 h	Agent polyvalent des services techniques
05-11-2018	Adjoint technique	28 h	Agent polyvalent des services techniques
27-06-2019	Adjoint technique	21 h	Agent de restauration et d'entretien
25-08-2022	Adjoint technique	21,87 h	Agent de restauration et d'entretien
FILIERE ANIMATION			
31-08-2021	Adjoint d'animation	23,25 h	Responsable service périscolaire
12-03-2020	Adjoint d'animation ppl 2 ^{ème} cl.	20,25 h	Agent d'animation –Atsem
27-06-2019	Adjoint d'animation	20,25 h	Agent d'animation –Atsem
31-08-2021	Adjoint d'animation	12,50 h	Vacant – agent en disponibilité
25-08-2022	Adjoint d'animation	10,25 h	Agent d'animation périscolaire
25-08-2022	Adjoint d'animation	10,25 h	Agent d'animation périscolaire
31-08-2021	Adjoint d'animation	7 h	Agent d'animation périscolaire
FILIAIRE MEDICO SOCIALE			
12-03-2020	ATSEM principal 1 ^{ère} cl.	33 h	Atsem

ADOPTE par 12 voix pour

2- Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

Madame FAUQUET propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations désignées ci-dessous, afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités :

ASSOCIATIONS	Montants
Association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF	12 000 €
Amicale Chasserresse	150 €
Les jeunes de St Dio	300 €
Esprit Yoga	150 €
Boxing Club	300 €
APE	400 €
Les Bipèdes de la Vaunage	150 €
Prévention Routière	250 €
Coopérative scolaire école Marie Castang	900 €
Vaunage Aventure	0 €

Après débat, il est proposé d'accorder une subvention à l'association « vaunage aventure » et de modifier le montant de la subvention de l'association « Les jeunes de St Dio » comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants
Association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF	12 000 €
Amicale Chasserresse	150 €
Les jeunes de St Dio	500 €
Esprit Yoga	150 €
Boxing Club	300 €
APE	400 €
Les Bipèdes de la Vaunage	150 €
Prévention Routière	250 €
Coopérative scolaire école Marie Castang	900 €
Vaunage Aventure	150 €

ADOPTE par 12 voix pour

3- Avis sur les ouvertures des commerces le dimanche

RAPPORTEUR : Gilles MONTILLET

En date du 23 juillet dernier de l'enseigne FRESH a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation d'ouvrir son magasin les 2 derniers dimanches de décembre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable concernant la dérogation au repos dominical pour les commerces de la Commune de Saint-Dionisy, sur les 22 et 29 décembre 2024.

ADOPTE par 12 voix pour

4- Convention avec l'association Esperanza Mia pour l'utilisation du foyer socio-culturel

Rapporteur : Josée FAUQUET

L'association Esperanza Mia créée en août 2024 et représentée par Mme Fanny CISCAR, sa présidente, a pour objet la pratique du flamenco (sévillane, flamenco technique, flamenco chorégraphié et rumba).

L'Association Esperanza Mia, souhaite utiliser mensuellement la salle n° 3 du foyer communal afin de pouvoir y enseigner ses cours de danse.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette demande et autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation avec cette association ainsi que les avenants pouvant intervenir

ADOPTE par 12 voix pour

5- Avenant à la convention d'utilisation du stade de football par le FC Langlade – mise en place d'une participation financière

Rapporteur : Madame Josée FAUQUET

L'Association Football Club de Langlade (FC Langlade) utilise de manière régulière le stade de foot communal pour la pratique de ses entrainements ainsi que pour les matches.

Une convention entre la commune de Saint-Dionisy et l'association FC Langlade a été signée en 2021 pour la mise à disposition du stade, sis route de Calvisson.

Considérant l'utilisation importante du terrain par le FC Langlade, les charges d'entretien et de fonctionnement supportées par la commune, il est proposé au Conseil municipal, d'instaurer, par avenant à la convention initiale, une participation financière de 600 € (six cent euros) pour la mise à disposition de cet équipement.

ADOPTE par 12 voix pour

6- Adhésion à la nouvelle convention paie à façon

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités). Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

La collectivité adhère déjà à ce service dont les modalités financières ont été modifiées.

Les modalités d'exécution de ce service sont précisées dans la convention jointe au présent rapport avec le détail des prestations assurées précisé dans son annexe 1 et les tarifs appliqués, en vigueur tels qu'adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion en date du 19 septembre 2024, précisés dans son annexe 2.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à la nouvelle convention du service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

ADOPTE par 12 voix pour

7- Décision modificative n°1 – budget général

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits ;

La décision modificative suivante est proposée.

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
011	60612 – électricité	- 3 000,00	74	741121 – DSR 7484 – Dotation recensement	+ 3 000,00 + 2 000,00
012	6411 – personnel titulaire	+ 10 000,00	75	7588 – autres produits	+ 2 000,00
	TOTAL	+ 7 000,00		TOTAL	+ 7 000,00

ADOPTE par 12 voix pour

8- Communication du rapport d'activité 2023 de Nîmes Métropole

ADOPTE par 12 voix pour

Informations sur les autorisations d'urbanisme et les décisions du Maire.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 02 minutes.

Le Secrétaire de séance
Hervé FARGES



Le Président de séance
Jean-Christophe GREGOIRE

